



Trophées de la prévention des accidents de la vie courante Edition 2010 : la sécurité de la maison

--- APPEL À CANDIDATURE ---

Les Trophées de la prévention des accidents de la vie courante témoignent de la prise de conscience effective et de la mobilisation des acteurs de terrain pour lutter contre les accidents de la vie courante.

Chaque année, 20.000 personnes décèdent des suites d'un accident de la vie courante. On comptabilise également 4,5 millions de blessés par an.

A travers les Trophées, la Commission de la sécurité des consommateurs, Macif Prévention et l'Institut national de la consommation poursuivent la mobilisation qu'ils ont engagée en 2007 afin que la prévention des accidents de la vie courante soit déclarée Grande Cause nationale.

L'objectif de cette opération est de valoriser les initiatives de terrain. Pour cette première édition, les organisateurs ont choisi de mettre à l'honneur le thème de **la sécurité de la maison**.

Qui peut participer ?

Peut concourir toute personne morale ou physique (à l'exclusion de toute administration d'Etat) ayant réalisé, au cours des deux dernières années (2008 et 2009) :

- 1^{ère} catégorie de prix - des actions de sensibilisation ou de formation sur la sécurité de la maison,
- 2^{nde} catégorie de prix - des outils/produits spécifiques ou des *process* techniques, domotiques, etc. permettant de sécuriser le logement.

Comment concourir ?

Le dossier de candidature est disponible sur les sites des organisateurs : www.securiteconso.org, www.macif.fr (rubrique Prévention), www.conso.net, www.stopauxaccidentsquotidiens.fr et www.agircontrelesaccidentsdelaviecourante.fr.

Celui-ci devra être adressé à l'Institut national de la consommation par mail (a.madelaine@inc60.fr) ou par voie postale à l'adresse suivante : Institut National de la Consommation - Trophées de la prévention des accidents de la vie courante – Armelle Madelaine - 80, rue Lecourbe – 75732 Paris Cedex 15, avant le 20 mai 2010, date de clôture des dépôts de candidatures.

Les critères de sélection

Les dossiers en compétition seront sélectionnés, analysés puis classés dans les deux catégories distinguées par un jury d'experts.

Critères d'évaluation pour la catégorie « Actions de sensibilisation ou de formation » :

- l'adéquation de l'action avec le public visé ;
- la qualité du projet réalisé :
 - o appréciation initiale du risque,
 - o adaptation de la solution proposée à ce risque ;
- l'évaluation de la démarche par le porteur du projet ;
- le caractère reproductible du projet.

Critères d'évaluation pour la catégorie Outils/produits :

- la simplicité de l'appareil,
- la facilité d'installation ou de mise en œuvre,
- la facilité d'usage.

Le jury s'exprime sur la qualité du produit au regard de la prévention des risques ou de la mise en sécurité. Si ce produit est commercialisé ou diffusé auprès des particuliers, il doit être conforme aux normes en vigueur.

Le jury

Le jury est composé, sous toute réserve de leur disponibilité :

- d'un représentant de la Commission de la sécurité des consommateurs,

- d'un représentant de Macif Prévention,
- d'un représentant de l'Institut national de la consommation,
- d'un représentant de l'Agence nationale de l'amélioration de l'habitat,
- d'un représentant de l'Ordre régional des architectes d'Ile-de-France,
- d'un expert en communication,
- d'un médecin.

Le jury sera présidé, sous toute réserve, par Edouard Couty, Conseiller maître à la Cour des comptes.

Les prix

Catégorie « Actions de sensibilisation ou de formation » :

- 1^{er} prix : réalisation d'une émission télévisée Consomag¹ décrivant le projet et diffusion sur le réseau de France Télévisions + dotation de 1 000 € (offerte par Macif Prévention) ;
- 2^{ème} prix : réalisation d'une émission télévisée Consomag décrivant le projet et diffusion sur le réseau de France Télévisions + dotation de 500 € (offerte par Macif Prévention);
- 3^{ème} prix : dotation de 500 € (offerte par Macif Prévention).

Catégorie « Outils/produits » :

- 1^{er} prix : réalisation d'une émission télévisée Consomag décrivant le projet et diffusion sur le réseau de France Télévisions + dotation de 1 000 € (offerte par Macif Prévention);
- 2^{ème} prix : réalisation d'une émission télévisée Consomag décrivant le projet et diffusion sur le réseau de France Télévisions + dotation de 500 € (offerte par Macif Prévention);
- 3^{ème} prix : dotation de 500 € (offerte par Macif Prévention).

Le jury se réserve la possibilité de décerner des mentions spéciales.

Ces prix seront décernés lors d'une cérémonie de présentation des projets qui aura lieu le 21 octobre 2010 dans les locaux de la Macif (place Etienne Pernet – 75015 Paris).

Le jury se réserve également le droit de ne pas attribuer les prix envisagés dès lors que le nombre de participants ou la qualité des projets ne le rendraient pas possible.

¹ Consomag est une émission télévisée de deux minutes, produite par l'Institut national de la consommation, et diffusée sur France 2, France 3, France 4, France 5 et RFO.

Les organisateurs ne sauraient être tenus responsables si, en de cas de force majeure ou d'événement imprévu, le présent concours devait être annulé, reporté, ou modifié.

Les réalisations primées feront, en outre, l'objet de reprises dans les différents magazines du groupe Macif, notamment le magazine Tandem, diffusé auprès de 4 700 000 sociétaires.

Les projets primés seront également mis en valeur sur les sites et dans les publications des organisateurs, et notamment sur le portail www.stopauxaccidentsquotidiens.fr.